



19 au 22 août 2010

INFORMATIONS IMPORTANTES

NUMEROS

Tous les poneys engagés dans les épreuves de race et Cycle Classique Jeune Poney SHF doivent porter un numéro de tête, à retirer à l'accueil.

BOXES

Vous pouvez réserver à tarif moindre les **petits boxes** en dur (2 m x 3 m). Ils sont en nombre limité. Aucun changement ne sera possible sur place.

Les boxes en dur sont réservés en priorité aux poulinières suitées, aux mâles de 2 et 3 ans et aux participants professionnels de l'élevage, dans la limite des places disponibles.

Les boxes loués pour la durée totale sont livrés paillés le premier jour. L'entretien les jours suivants vous incombe, pensez à amener fourches et brouettes.

Les boxes loués à la journée ne seront pas repaillés après le passage d'un premier poney. Nous demandons aux utilisateurs de sortir les crottins afin de laisser des boxes à peu près propres aux suivants.

Seront disponibles sur place (vente de tickets à l'accueil) : paille, foin, copeaux et granulés.

Le pailler sera ouvert tous les jours de 7H30 à 9H00 aux boxes rouges et de 17h30 à 19h00 aux boxes verts (semi-remorque).

Concernant les poneys très remuants, aucun boxe du Parc Equestre ne permet une isolation totale des autres poneys. Si vous avez un poney au comportement difficile - et afin d'éviter blessures et stress - prévoyez autant que possible un hébergement à l'extérieur (liste disponible sur demande à l'ANPFS).

Les boxes doivent impérativement être libérés à 9 heures le lundi matin, sous peine d'amende (100 € par boxe occupé).

PARKING

Les vans sans réservation de boxes se garent sur le parking "vert" (à côté des boxes démontables). Le parking "rouge" est réservé aux camions dont les poneys sont logés dans les boxes en dur. Pour une meilleure circulation, respectez la répartition vans / camions sur le parking. Possibilité de branchement aux boxes rouges (groupe électrogène), mais **tentes interdites sur le parking rouge**.

Les voitures seules seront garées sur le parking "VIP" derrière le pavillon fédéral.

Les voitures des campeurs seront garées à proximité mais à l'extérieur de la zone de camping.

CHAMBRES

Il est formellement interdit d'amener des animaux domestiques dans le réfectoire et dans les chambres du Parc Equestre.

Il est également formellement interdit de pique-niquer ou de préparer à manger dans les chambres.

Une «nuitée» s'entend de 18 heures à 18 heures. Un chèque de caution de 50 € par chambre vous sera demandé lorsque vous prendrez les clés. Les chambres doivent impérativement être libérées à 18 heures à la fin de la période réservée, sous peine de perte de la caution. Les chambres à 4 lits sont en nombre restreint.

Les chambres disposent de lits superposés, garnis d'un drap housse. Il vous incombe d'apporter vos duvets.

Passez à l'accueil pour y retirer les clés.

CAMPING

Réservation préalable obligatoire. Les emplacements seront nominatifs. Apportez rallonges et multiprises en parfait état pour le branchement électrique.

REPAS

Des petits déjeuners sont servis à la buvette à partir de 7h15.

La buvette sert des sandwiches toute la journée, des frites et grillades de midi à 14h00, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

Le Self du Pavillon Fédéral est ouvert de 12h30 à 14h00. Les tickets pour le self sont à acheter à l'accueil. Pas de self le soir.

Jeudi soir, Pique-Nique géant des Régions, apportez votre pique-nique plus un plat régional à partager, la buvette sera ouverte pour les boissons uniquement.

Vendredi soir, salades et grillades (jusqu'à 22h00).

Samedi soir, buffet froid sur réservation, au manège, buvette fermée après 20h30.

La restauration n'est pas assurée le mercredi soir ni le dimanche soir.

SOIREE DE L'AVENIR

Le samedi soir est organisé au manège une présentation d'Étalons et le jugement au modèle des 3 ans mâles PFS avec écran géant. Vous pouvez assister à cette soirée prestigieuse en dînant (Buffet froid - Réservation du repas indispensable) ou comme simple spectateur.

OPERATION RUBAN VERT

Vous pouvez faire la publicité de vos poneys à vendre pendant Sologn'Pony. Opération réservée aux poneys participant à une épreuve au moins. Une signalétique **R** sera intégrée au listing des engagés, un ruban vert sera distribué à fixer sur le poney (tête, tapis, crins...), ainsi qu'un macaron à coller sur le boxe.

Un listing des poneys inscrits à l'opération sera disponible à l'accueil. Un terrain sera mis à disposition des vendeurs pour des essais éventuels.

ASSURANCES – RESPONSABILITE

Les participants à Sologn'Pony sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée de la manifestation, leurs chevaux, matériels et véhicules (ci-après dénommés « biens ») restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en est de même pour les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, causés ou subis par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent impérativement prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site de la manifestation et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

Il est bien entendu que les organisateurs, leurs prestataires, commissaires, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leurs personnels et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare en acceptant les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité.